



**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DES EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT EN FAVEUR D'UN
PARKING AVEC 2 PLACES P.M.R**

Avenue Henri PUCHOIS

Parking du dojo

Le dimanche 13 septembre 2026

De 06 heures à 20 heures

Grande Brocante 2026

**Monsieur VERDRON Laurent,
5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures quant au stationnement de tous les véhicules afin de sécuriser et d'assurer le bon déroulement de la brocante communale du dimanche 13 septembre 2026 ;

Considérant les horaires de la brocante de 8h00 à 17h00 ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Un parking pour le stationnement des véhicules sera mis en place sur le parking du dojo situé Avenue Henri PUCHOIS, le dimanche 13 septembre 2026 de 06h00 à 20h00 ;

Article 2 :

L'accès et la sortie des véhicules des services techniques municipaux devront être possibles sur le parking du Dojo ;

Article 3 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires avec affichage du présent arrêté par les services techniques communaux ;

Article 4 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 5 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et la Gendarmerie de Laventie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 28 juillet 2026

Pour la Maire et par délégation,

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 08 septembre 2026,

Par Madame le Maire,

Madame Nathalie Debaisieux